



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 28 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME MONIQUE BEZOS, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN

Etaient absents ayant donné procuration : M JOËL FEULLERAT (à Nathalie SIMON-LABRIC), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME RAYMONDE CORBON (Pouvoir donné à Mme Renée Humeau).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

DÉLIBÉRATION n° 2019/15

Objet : Affectation de résultat 2018

Le Centre Communal d'Action Sociale n'ayant pas de dépenses d'investissement, Madame La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'affecter les résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Primitif 2019 soit :

▪ Excédent de fonctionnement 2018 :	44 484,85 €
▪ <u>Excédent de fonctionnement reporté</u> :	44 484,85 €
▪ Excédent d'investissement 2018 :	762,20 €
▪ <u>Excédent d'investissement reporté</u> :	762,20 €

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le

-9 AVR. 2019

Besoin
levé/aut.

ID : 031-213105612-20190409-2019_15-DE

Entendu l'exposé de Madame La Vice- Présidente, après en avoir délibéré,

Décident :

Article 1

A l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté : **44 484,85 €**
- Excédent d'investissement reporté : **762,20 €**

**Pour copie conforme,
P/Le Président Marc PÉRÉ
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,**



- Transmis le

-9 AVR. 2019

- Affiché le

-9 AVR. 2019